

**CHAMBRE DE COMMERCE  
DE MONT-LAURIER  
ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14



## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de la  
Chambre de commerce de Mont-Laurier

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Chambre de commerce de Mont-Laurier, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Chambre de commerce de Mont-Laurier au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mayer Millaire et associés CPA inc.*

**Par Audrey Bellehumeur, CPA auditeur**

Mont-Laurier (Québec)  
Le 22 mai 2024

# CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

Page 4

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Cotisations annuelles	76 357 \$	75 283 \$
Revenus d'activités	133 563	82 600
Subventions, commandites et autres contributions (tableau A)	324 587	209 611
Ristournes avantages aux membres	9 792	8 737
Revenus d'intérêts	4 742	1 010
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	4 172
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	-	1 030
	<b>549 041</b>	<b>382 443</b>
<b>Frais d'exploitation et d'administration</b>		
Salaires et charges sociales	161 777	131 888
Sous-traitants d'activités	12 773	13 246
Frais d'activités	255 233	129 711
Loyer	12 642	12 456
Entretien et réparations	4 727	920
Télécommunications	3 273	1 019
Publicité et promotion	35 705	7 959
Frais de déplacement	8 254	4 357
Assurances	1 874	1 763
Cotisations	3 527	3 345
Frais de bureau	9 085	15 252
Frais informatiques	10 214	15 679
Honoraires professionnels	7 236	3 964
Mauvaises créances	265	-
Intérêts et frais bancaires	3 655	1 574
Amortissement de l'actif incorporel	1 733	2 030
Amortissement des immobilisations corporelles	1 859	1 255
Amortissement de l'escompte des frais de financement	1 386	1 386
	<b>535 218</b>	<b>347 804</b>
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>13 823</b>	<b>34 639</b>
<b>Perte sur la cession d'immobilisations corporelles</b>	<b>(1 415)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>12 408 \$</b>	<b>34 639 \$</b>

**CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****(non audité)****Page 5**

---

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au début</b>	6 765 \$	192 094 \$	<b>198 859 \$</b>	164 220 \$
Excédent des produits sur les charges	(3 274)	15 682	<b>12 408</b>	34 639
<b>Solde à la fin</b>	3 491 \$	207 776 \$	<b>211 267 \$</b>	198 859 \$

---

# CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

Page 6

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	205 985 \$	174 748 \$
Débiteurs (note 4)	15 265	11 950
Subventions à recevoir	46 930	60 548
Frais payés d'avance	3 068	1 442
	<b>271 248</b>	<b>248 688</b>
Immobilisations corporelles (note 5)	3 491	6 765
Actif incorporel (note 6)	6 064	7 797
	<b>280 803 \$</b>	<b>263 250 \$</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	46 304 \$	25 277 \$
Revenus perçus d'avance	995	500
Subvention perçue d'avance (note 8)	22 237	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	-	38 614
	<b>69 536</b>	<b>64 391</b>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	3 491	6 765
Actif net au début non affecté	207 776	192 094
	<b>211 267</b>	<b>198 859</b>
	<b>280 803 \$</b>	<b>263 250 \$</b>

Engagement contractuel (note 11)

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

Page 7

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	12 408 \$	34 639 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'actif incorporel	1 733	2 030
Amortissement des immobilisations corporelles	1 859	1 255
Amortissement de l'escompte des frais de financement	1 386	1 386
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 415	-
	<b>18 801</b>	<b>39 310</b>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	<b>52 436</b>	<b>(7 600)</b>
	<b>71 237</b>	<b>31 710</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 100)
Acquisition d'actif incorporel	-	(8 663)
	-	<b>(11 763)</b>
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(40 000)</b>	-
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>31 237</b>	<b>19 947</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>174 748</b>	<b>154 801</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>205 985 \$</b>	<b>174 748 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme a été constitué le 28 avril 1931 en vertu de la Loi sur les chambres de commerce, L.R.C. 1985, c. B-6 du Canada. L'organisme participe activement au développement économique local par des services aux membres innovants. Elle représente de manière énergique et positive la communauté d'affaires de la région des Hautes-Laurentides afin de favoriser son expansion et son dynamisme.

**2. Révision d'estimations comptables**

Au cours de l'exercice, l'organisme a révisé son estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles de la catégorie du matériel informatique. Elle est passée de 5 ans à 3 ans. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective. En conséquence, la dépense d'amortissement a augmenté de 989 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et aucun retraitement des exercices antérieurs n'a été effectué.

**3. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, si nécessaire, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

**Constatation des apports et des revenus**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés ainsi que les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'inscription, activités et commandites sont constatés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux lorsque la prestation de service est achevée (les activités ont eu lieu), que l'estimation des services rendus et le recouvrement final sont raisonnablement sûrs.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par le service.



### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et équipements	20 ans

#### Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

#### Comptabilisation des accords d'infonuagique

L'organisme a choisi de se prévaloir des mesures de simplification à l'égard des dépenses liées à un accord d'infonuagique. Ainsi, il comptabilise en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Le montant comptabilisé en dépense en lien avec l'acquisition d'un logiciel et de son implantation est de 5 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et celui-ci est inclus dans le poste intitulé « Frais informatiques ».

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

##### *Évaluation ultérieure*

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

L'organisme présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

**CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

(non audité)

Page 11

**4. Débiteurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Clients	6 796 \$	3 604 \$
Contributions à recevoir	5 000	-
Taxes de vente à recevoir	3 469	8 346
	<b>15 265 \$</b>	<b>11 950 \$</b>

**5. Immobilisations corporelles**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Matériel informatique	3 543 \$	2 473 \$	1 070 \$	4 182 \$
Mobilier et équipements	8 536	6 115	2 421	2 583
	<b>12 079 \$</b>	<b>8 588 \$</b>	<b>3 491 \$</b>	<b>6 765 \$</b>

**6. Actif incorporel**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Site Web transactionnel	8 663 \$	2 599 \$	6 064 \$	7 797 \$

**7. Crédoiteurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fournisseurs et charges à payer	3 475 \$	9 569 \$
Salaires et charges sociales à payer	19 629	15 708
Remboursement des CCML dollars	23 200	-
	<b>46 304 \$</b>	<b>25 277 \$</b>

Au 31 décembre 2023, les sommes à remettre à l'État totalisent 5 531 \$ (5 834 \$ en 2022).

# CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

Page 12

### 8. Subvention perçue d'avance

	2023	2022
Solde au début	- \$	- \$
Commission des partenaires du marché du travail Québec	22 237	-
Solde à la fin	22 237 \$	- \$

### 9. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt d'un montant original de 60 000 \$ (net d'une subvention de 20 000 \$), sans intérêt, garanti par le gouvernement fédéral, remboursé en totalité au cours de l'exercice	- \$	38 614 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	38 614
	- \$	- \$

Le passif résultant du solde de 40 000 \$ a été évalué à sa juste valeur de 34 908 \$ en 2021 à l'aide d'un taux de 5 %.

### 10. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	(3 315) \$	3 395 \$
Subventions à recevoir	13 618	2 127
Frais payés d'avance	(1 626)	(10)
Créditeurs	21 027	(13 612)
Revenus perçus d'avance	495	500
Subvention perçue d'avance	22 237	-
	52 436 \$	(7 600) \$

### 11. Engagements contractuels

L'organisme a des engagements en vertu d'un bail pour la location de locaux à la Maison de l'Entrepreneur d'Antoine-Labelle. Le montant total pour la location des locaux selon le bail est de 12 000 \$ pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et sera majoré de 1,5 % par année pour les autres années consécutives au bail échéant le 30 juin 2024.

## **11. Engagements contractuels (suite)**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, l'organisme s'est entendu sur le nouveau bail pour la location de locaux à la Maison de l'Entrepreneur d'Antoine-Labelle. Le montant total pour la location des locaux selon le bail est de 13 057 \$ pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 et sera majoré de 2 % par année pour les autres années consécutives au bail échéant le 30 juin 2034.

L'organisme s'est engagé à verser des frais de partenariat à la Maison de l'Entrepreneur d'Antoine-Labelle d'un montant annuel de 2 500 \$ à partir de l'exercice 2020, et ce pour une période de 5 ans. Cette entente a été renouvelée au cours de l'exercice 2022 pour une période de 10 ans supplémentaire.

## **12. Instruments financiers**

### **Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2023.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux clients et subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Les concentrations des risques de crédit sont limitées grâce au vaste réseau de clients et à leur répartition entre différents secteurs de marché. De plus, plusieurs sommes sont à recevoir d'instances gouvernementales.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses crédettes. L'exposition au risque a été modifiée par le fait du remboursement complet de la dette à long terme. Le risque est atténué par le solde d'encaisse élevé de l'organisme.

## **13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****(non audité)****Page 14**

---

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Tableau A - Subventions, commandites et autres contributions</b>		
Ville de Mont-Laurier	<b>72 000 \$</b>	39 000 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<b>56 528</b>	77 048
Gouvernement du Canada - Emplois d'été	<b>4 936</b>	4 598
Fédération des chambres de commerce du Québec	<b>30 593</b>	50 201
Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides	<b>16 000</b>	11 000
Télébec	<b>5 000</b>	5 000
Promutuel	<b>10 000</b>	10 000
Office québécoise de la langue française	<b>40 767</b>	-
Commission des partenaires du marché du travail Québec	<b>40 174</b>	-
Autres	<b>48 589</b>	12 764
	<b>324 587 \$</b>	<b>209 611 \$</b>

---